



CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 135.2018

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
 En exercice : 27
 Qui ont pris part à la délibération : 20 Pour : 20 Contre : 0

Date de la convocation : 4 décembre 2018

L'an deux mille dix huit et le onze décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. MONTAGNER. IGOUNET. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. SOULIER. MM. MANERO. MUSARD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. LABORDE. PONS. M. VALMY. Mme ALEXANDRE.

Pouvoirs : M. DUBLIN à M. VICENS. Mme OVADIA à M. GADEN. M. THOMAS à M. MANERO. Mme VERNIER à Mme ALEXANDRE.

Absents excusés : MM. DUBLIN. PEGOURIE. THOMAS. POUVILLON. Mmes VIGNE DREUILHE. FABREGAS. VERNIER. FOISSAC. DENES. ESTAUN. OVADIA.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : CONVENTION DE CONCESSION A LONG TERME DE PLACES DE STATIONNEMENT AVEC LA SCCV ESPACE VILLARET

Exposé :

La SCCV Espace Villaret, représentée par M. BIONDO, projette de réaliser un pôle médical via la réhabilitation et l'extension d'une construction située au 85 route de Fronton sur une emprise foncière de 580 m², issue d'une division de l'unité foncière cadastrée AH 84-85-86-87-88-89-90-91 et 92.

Ce projet prévoit la réhabilitation par changement de destination d'une surface de plancher existante de 214 m² et la création d'une surface de plancher de 649.75 m² par extension du bâtiment existant, soit une surface totale de 863.75 m² et nécessite l'obtention d'un permis de construire.

Conformément au Plan Local d'Urbanisme (PLU), ce projet nécessite la création de 29 places de stationnement véhicules et l'aménagement d'une surface de 25 m² pour le stationnement des vélos.

Afin de remédier à l'impossibilité technique dans laquelle il se trouve de construire le nombre de places de stationnement requis pour le projet, le titulaire souhaite se prévaloir des dispositions de l'article L.151-33 du Code de l'urbanisme, qui précise notamment que lorsque le bénéficiaire du permis ou de la décision de non-opposition à une déclaration préalable ne peut pas satisfaire aux obligations relatives à la réalisation d'aires de stationnement prévues par ce même article, il peut être tenu quitte de ces obligations en justifiant notamment, pour les places qu'il ne peut réaliser lui-même, de l'obtention d'une concession à long terme dans un parc public de stationnement existant ou en cours de réalisation et situé à proximité de l'opération.

A cet effet, le titulaire s'est rapproché de la commune, gestionnaire du parking public Lucie Aubrac situé à proximité immédiate de l'opération, en vue de l'obtention d'une concession à long terme. Cette concession à long terme dans un parc public de stationnement sera prise pour une durée de 15 années qui commenceront à courir à compter de la réception de l'immeuble. Une contribution de 300 euros par place de stationnement pour les véhicules, et 600 euros pour l'aire de stationnement des deux-roues, soit un total de 9 300 euros, sera versée annuellement à la commune.

Il est précisé que le présent contrat ne préjuge ni de la délivrance du permis de construire, ni de l'issue des éventuels recours dont ce dernier pourrait faire l'objet.

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment son article L.123-1-12,

Entendu l'exposé de Mme ARMENGAUD, Conseillère municipale déléguée, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver la convention de concession à long terme de places de stationnement avec la SCCV Espace Villaret, représentée par M. BIONDO, conformément au projet annexé à la présente.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention, ainsi que tout document à intervenir à ce sujet.

Le Maire,

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20181211-11122018_135-DE
Reçu le 14/12/2018
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerard
d ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVIL
LE,OU=DIRECTION GENERALE,O
U=0002 21310022500019,OU=M
AIRIE D'AUCAMVILLE,O=MAIRI
E D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALB
AN,C=FR
14/12/2018

Commune d'Aucamville – 31140



AUCAMVILLE